



**Règlement du concours de critique d'un film de court métrage**

## **EMOTIONS PARTAGÉES**

**Décembre 2015 - Janvier 2016**

### **Article un : condition de participation**

Ce concours est ouvert à toute personne qui réside au sein d'une des 33 communes de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (cf. carte des 33 communes en annexe).

### **Article deux : objet du concours**

Les candidats sont invités à rédiger une critique du court métrage « Belle gueule » d'Emma Benestan (26'), film primé au festival Premiers Plans d'Angers en 2015.

### **Article trois : contenu de la critique**

La critique demandée est un texte de 2000 caractères au maximum présentant une analyse personnelle du film « Belle gueule ». Ce texte a un titre.

### **Article quatre : voir le film**

Deux moyens de visionnage du film sont possibles :

- lors d'une séance organisée dans les communes d'ALM participantes. Chaque commune recevra un exemplaire du DVD de « Belle Gueule » pour sa diffusion.

- sur le site du Festival Premiers Plans entre 18 décembre 2015 et le 22 janvier 2016. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en ligne et un code d'accès au film leur sera communiqué : [www.premiersplans.org/festival/public-ALM.php](http://www.premiersplans.org/festival/public-ALM.php)

### **Article cinq : initiation à l'écriture d'une critique**

Les candidats souhaitant se familiariser à l'exercice journalistique de la critique cinématographique ont la possibilité de participer à une initiation animée par Louis Mathieu enseignant de cinéma et président de l'association Cinéma Parlant. L'atelier se déroulera le vendredi 8 janvier de 20h à 21h30 au siège d'Angers Loire métropole, 83 rue du Mail à Angers.

Il est gratuit, sur inscription : [www.premiersplans.org/festival/public-ALM.php](http://www.premiersplans.org/festival/public-ALM.php)

### **Article six : date limite d'envoi des critiques**

Le candidat dépose sa critique de film auprès de la Mairie de sa commune, au plus tard le vendredi 22 janvier 2016 à 24h :

- par mail,
- par courrier reçu avant le 22 janvier à 24h

Adresser le courrier à « Monsieur le Maire », avec la mention: « Concours Festival Premiers Plans / Angers Loire Métropole ».

### **Article sept : présélection d'une critique par chaque commune**

Un jury est constitué librement à l'initiative des communes ou des associations choisies par elles. Il désigne, au plus tard pour le dimanche 24 janvier 2016 à 24h le texte qui représente sa commune dans le concours. La critique choisie est envoyée au Festival Premiers Plans à [actionculturelle@premiersplans.org](mailto:actionculturelle@premiersplans.org) avant le lundi 25 janvier 2016 à 18h, ainsi que les coordonnées (adresse, mail, téléphone) de l'auteur.

### **Article huit : exposition des critiques et vote du public**

Les 33 textes retenus par les communes sont affichés dans le hall du Centre des congrès d'Angers pendant le Festival, du mardi 26 janvier au dimanche 31 janvier 2016. Ils sont disponibles sur le site internet de Premiers Plans.

Des bulletins de vote sont mis à la disposition du public. Chaque votant choisit les 3 textes qu'il préfère. Il indique sur son bulletin de vote son adresse mail et s'engage sur l'honneur à ne voter qu'une fois. Le vote est clos le vendredi 29 janvier 2016 à 24h.

### **Article neuf : remise des prix aux 3 lauréats**

Les votes du public permettent de désigner 3 lauréats dont les noms sont annoncés à la cérémonie de clôture du Festival Premiers Plans par le Président d'Angers-Loire-Métropole, le samedi 30 janvier à 18h30 à l'auditorium Centre de congrès

Les prix sont remis aux 3 lauréats le dimanche 31 janvier 2016 à 12h au Centre de congrès.

### **Article dix : les prix**

#### **• Chaque auteur sélectionné par sa commune de résidence reçoit :**

- un pass donnant accès à toutes les séances du Festival Premiers Plans qui se déroulera du 22 au 31 janvier 2016 (sauf inauguration et palmarès).
- une invitation à un échange avec la réalisatrice pendant le Festival.
- une invitation à la soirée de clôture du Festival.

#### **• Les 3 lauréats désignés par les votes du public recevront de plus :**

- un pass pour l'édition du Festival de janvier 2017,
- un abonnement à la revue de cinéma de leur choix.

## **Annexe : les 33 communes d'Angers Loire Métropole**



Angers, Avrillé, Beaucouzé, Béhuard, Bouchemaine, Briollay, Cantenay Epinard, Ecoufant, Ecuilé, Feneu, La Meignanne, La Membrolle-sur-Longuenée, Le Plessis-Grammoire, Le Plessis-Macé, Les Ponts-de-Cé, Montreuil-Juigné, Murs-Erigné, Pellouailles, les Vignes, St Clément de la Place, Ste Gemmes sur Loire, St Jean de Linières, St Lambert la Potherie, St Léger des Bois, St Martin du Fouilloux, St Sylvain d'Anjou, Sarrigné, Savennières, Soucelles, Soulaines sur Aubance, Soulaire et Bourg, Trélazé, Villevêque

**Ce concours existe grâce au soutien d'Angers Loire Métropole, en partenariat avec les 33 communes, l'association Cinéma Parlant et FASE FILMS.**